

Direction Commande publique

**OBJET : CONCLUSION D'UN MARCHE ' PARC MIGNOT - REQUALIFICATION
DES BASSINS ' N° 202229 - LOTS 1 ET 2**

Le Maire de la Commune d'Annonay,

Vu les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1^e du Code de la commande publique.

Vu la délibération n°CM-2020-96 du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la Ville d'Annonay souhaite confier à des prestataires privés le soin de réaliser les travaux mentionnés ci-dessus,

DECIDE

Article 1

La conclusion d'un marché de travaux portant sur la requalification des bassins du Parc Mignot avec les sociétés suivantes :

Lots	Société	Adresse	Montant € HT	Montant € TTC
1 Espaces verts revêtements	LAQUET SAS	643 route de Beaurepaire 26210 LAPEYROUSE MORNAY	179 590.82 (toutes tranches comprises)	215 508.99 (toutes tranches comprises)
2 maçonnerie bassins	BELLE ENVIRONNEMENT	7 rue Maurice Sibille BP 333 26208 MONTELIMAR	389 821.90 (toutes tranches comprises)	467 786.28 (toutes tranches comprises)
TOTAL			569 412.72	683 295.27

Article 2

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée aux sociétés désignées ci-dessus.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

Article 4

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon le /2022 et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le

19 Octobre 2022

Le Maire

Simon PLENET



Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission :